Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_040-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/040 : SYNDICAT DE VOIRIE DE FOUGERES NORD (SVFN) – DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Ce syndicat regroupe les huit communes du canton de Fougères Nord (Beaucé, La Chapelle-Fleurigné, Laignelet, Landéan, Le Loroux, Luitré-Dompierre, Parigné et La Selle-en-Luitré).

Ce syndicat, c'est 485 km de voirie communale.

Ses missions :

- L'entretien des voiries communales et rurales (nettoyage empierrement et goudronnage)
- Curage des fossés et réseaux
- Balayage mécanique des bourgs
- Travaux de peinture et marquage au sol
- Montage et entretien signalétique verticale

Le comité syndical est composé de 16 membres.
Ce comité comprendra deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus par le conseil municipal de chaque commune adhérente.
La contribution des 8 communes au fonctionnement est fixée chaque année par le Comité Syndical et comprend :
Les frais de fonctionnement à caractère général, les travaux d'entretien et les travaux neufs (investissement)

Budget de la commune de Luitré-Dompierre pour 2026 : 182 725.12 €

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Candidats : M. Gérard **GARDAN** (titulaire)
M. Stéphane **PARIS** (titulaire)
M. Philippe **LIGER** (suppléant)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_040-DE

Nombre de votants : 23 :
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Gérard **GARDAN**	23
Stéphane **PARIS**	23
Philippe **LIGER**	23

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DESIGNE M. Gérard GARDAN et M. Stéphane PARIS comme délégués titulaires ;**
- **DESIGNE M. Philippe LIGER comme délégué suppléant ;**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON